

res de la ville; la rue du Roi, la rue au Sable et la rue de la Lune où l'on comptait plus de dix mille maisons.

Aujourd'hui, tout cela n'est plus qu'un royaume de décombres, de grisaille et de verdure sur fond d'ocre ou de terre rouge.

Depuis quarante ans, l'île de Ceylan est divisée en cinq diocèses. L'archevêque de Colombo, qui est assistant au trône pontifical, a quatre suffragants, à Jafna, à Kandy, à Galle et à Trincomalie. Les Oblats de Marie-Immaculée administrent deux de ces diocèses; deux autres sont confiés aux Jésuites, le cinquième appartient aux Bénédictins.

Pour les aider dans les oeuvres d'enseignement et d'assistance, les Frères des Ecoles chrétiennes et des Frères Maristes, des Soeurs du Bon-Pasteur d'Angers, des religieuses de la Sainte-Famille et des Petites-Soeurs des Pauvres. Le personnel européen est en partie français; le personnel indigène est formé selon nos méthodes et rend les plus grands services.

La langue française n'est enseignée que dans les collèges; dans les écoles primaires on enseigne l'anglais et les langues du pays.

La population scolaire est en grande majorité catholique. On accueille néanmoins quelques protestants et, dans les campagnes, un certain nombre de bouddhistes. Partout où ils n'ont pas d'école à eux, c'est à nous que les bouddhistes envoient le plus volontiers leurs enfants.

L'archevêque catholique de Colombo a donné, il y a quelques années, ces intéressants détails sur le catholicisme à Ceylan.

"Bien que les progrès du catholicisme soient plus considérables et plus rapides que ceux des diverses confessions protestantes, a-t-il dit, le gouvernement anglais n'entrave pas l'activité de nos missionnaires, il l'encourage même.

Nos écoles, qu'il serait impossible d'entretenir à nos frais, reçoivent de l'Etat ou des municipalités des subventions. Les biens de nos églises sont garantis par une loi libérale et simple.

Aux termes de l'ordonnance rendue par le gouverneur de Ceylan, sur l'avis du Conseil législatif, l'archevêque et les évêques catholiques, ainsi que leurs successeurs dûment nommés suivant les lois et usages de Rome, forment, chacun indépendamment des autres, une personne corporelle (*ne coroparte body*) avec tous pouvoirs d'acquérir, de recevoir, de posséder, en propriété et avec jouissance, toute espèce de biens meubles et immeubles. La propriété et la jouissance de ces biens pas-

sent, pendant la vacance d'un siège, à l'administrateur provisoire, puis au successeur de l'évêque décédé.

Ainsi l'évêque es qualités forme à lui tout seul l'association culturelle reconnue capable de posséder et d'administrer les biens ecclésiastiques.

Les dispositions de cette sage ordonnance ont été étendues d'ailleurs depuis vingt-cinq ans à toutes les Eglises.

Ce qui fait ici la force des catholiques, c'est leur discipline. Ils sont unis entre eux et ils obéissent à leurs chefs. Plusieurs d'entre eux ont été élus au Conseil législatif. Les catholiques prennent une large part à la vie publique. Ils ont deux journaux et des revues

mensuelles, publiées en anglais et en cinghalais, et de nombreux cercles et bibliothèques.

L'archevêque romain est traité par les autorités gouvernementales avec de grands égards.

Sur une population de plus de 4 millions et demi d'habitants, bouddhistes pour la majeure partie, les chrétiens sont au nombre de près d'un demi-million, dont 370.000 catholiques, alors qu'ils n'étaient pas 200.000 il y a cinquante ans.

Nous venons de constater que la prédication évangélique a pu se faire librement. De même que la paix romaine a permis au catholicisme de s'implanter dans la nation franque, ainsi la paix anglaise aura permis au catholicisme de s'implanter chez le peuple indou."

(*La Croix.*)

L'Appel du Pape

Un journaliste protestant vient d'écrire: "Il est indéniable que Pie XI est debout sur ce rocher que les siècles n'ont pas réussi à ébranler."

Oui, et qu'il proclame la vérité ou qu'il clame au monde chrétien son devoir vis-à-vis de "ces masses profondes de païens qui remplissent des continents", toujours il est le Vicaire de Jésus-Christ, il est la Voix Divine qui doit être écoutée, et toujours ses paroles doivent être méditées.

Pouvons-nous nous désintéresser quand il nous dit: "*Devant un milliard de païens notre esprit n'est pas en repos; nous nous sentons comme intimer à l'oreille: Appelle, appelle et ne cesse d'appeler*".

Pourquoi faudrait-il lutter, combattre, se donner du mal pour obtenir le moindre avantage matériel, et n'aurait-on qu'à se laisser faire, passivement, pour gagner les biens impérissables, et Dieu lui-même.

Mgr Petite de Julleville, évêque de Dijon.



mètres c
nous fal
l'aveugl
flairer la
tinct de
bien lor
régions
jusqu'au
bête, ne
là un m
çais, d'I
points d
faire la
fréquent
vergeant
pewyn:

Le
lever du
traverse
très froi
vons pl
heures d
à l'horiz
rivage; n
sus une
chiens l
corce; b
fants de
ouverts.

Ap
rangues
Siméon,
pour ren
en paix,
repose à
ma couv
après cet
lueur de
tre cabin
il est là,
l'ont bi
temps d
rant dan
bondant